

Cabinet du Bâtonnier

PERPIGNAN, le 28 mars 2023

**OBJET : : INFORMATION PERMANENCE VICTIMES**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Je tiens à porter à votre connaissance la mise en place d'un dispositif d'urgence au profit de toutes les victimes d'infractions.

Initialement créé pour la durée de la crise sanitaire, le Barreau des Pyrénées-Orientales a décidé de maintenir ce dispositif afin d'offrir ce service à toutes les personnes, vos administrés, victimes de toutes sortes d'infractions et pas seulement de violences intrafamiliales.

Aussi, il est possible de joindre la Permanence Victimes en composant un numéro vert gratuit : **0801 904 104**.

Je vous adresse un flyer en vous priant de bien vouloir le mettre à disposition dans votre commune.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments respectueux.



**Jacques MALAVIALLE**  
**Bâtonnier de l'Ordre**

PJ : Flyer